AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

DLP 26-1-78170413

ÉDITION DE LA STATION RHONE-ALPES
(AIN, ARDECHE, DROME, ISERE, LOIRE, RHONE, SAVOIE, HAUTE-SAVOIE)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

55, rue Mazenod - 69426 LYON CEDEX 3
Tél. (78) 62.20.30 (Postes 426 et 427)

ABONNEMENT ANNUEL : 50 F 60 F

C.C.P. LYON 9431-17
Régisseur Avances et Recettes D. D. A.
55, rue Mazenod - 69426 LYON CEDEX 3

Bulletin n° 103 — Lisez sur l'enveloppe de ce bulletin le numéro de votre région — 19 Janvier 1978

ABONNEMENTS

Nous invitons nos abonnés qui ne l'auraient pas encore fait à renouveler dans les plus brefs délais possibles leur abonnement au titre de 1978.
Le service des abonnements qui n'auraient pas été renouvelés au 28 Février prochain sera suspendu dans le courant du mois de Mars.
Pour toutes les modalités de versement, se conformer le plus strictement possible aux indications du bulletin n° 101 du 13 Décembre 1977.

TRAITEMENTS D'HIVER DES ARBRES FRUITIERS

Si les traitements de nettoyage des arbres qui visent à détruire algues, mousses et lichens ne s'imposent qu'à des intervalles assez espacés, les traitements plus strictement phytosanitaires visant les maladies ou ravageurs ayant une incidence plus directe sur la santé de l'arbre ou sur le volume et la qualité de la récolte peuvent être appliqués annuellement.
Il est toutefois souhaitable de n'utiliser que les formules efficaces contre les seuls ennemis qui posent un problème important dans chaque plantation.

= Sur arbres fruitiers à noyaux :

Le traitement contre la cloque du pêcher peut entrer dans la catégorie des traitements d'hiver puisque l'évolution très précoce de cette maladie peut nécessiter à la suite d'un hiver clément comme ce fut le cas en 1977 une intervention dès la fin Janvier. On utilisera soit un produit cuprique à 500 gr/hl de cuivre-métal, soit un fongicide de synthèse : zirame, thirame, captafol ou captane. La période d'application sera précisée par un bulletin ultérieur.
Il en est de même de la teigne du cerisier contre laquelle les traitements de fin d'hiver aux colorants nitrés ou aux produits à base de dinoterbe semblent être en fin de compte les plus efficaces (effet ovicide).

= Sur arbres fruitiers à pépins :

Les applications de colorants nitrés (1000 gr/hl de produit commercial) contre le psylle du poirier peuvent être exécutées par temps favorable à l'activité de ce ravageur (plus de 8° de température pendant une grande partie de la journée).

= Sur l'ensemble des essences fruitières :

- Algues, mousses et lichens peuvent être détruits par les huiles d'anthracène à 5 l/hl sur fruitiers à pépins à 2,5 l/hl sur les fruitiers à noyaux (ces formules n'existent plus qu'en mélange avec huile de pétrole ou colorants).

- Contre les cochenilles (Pou de San José, cochenille vineuse, cochenille du mûrier) les huiles de pétrole (blanches ou jaunes) constituent la formule la plus active.

- Les oeufs de pucerons et de divers papillons (chenilles défeuillantes principalement) sont en grande partie détruits, soit à l'occasion d'applications d'huile d'anthracène, soit par un traitement spécifique aux colorants nitrés ou au dinoterbe. Les oléoparathions et oléomalathions peuvent également être appliqués efficacement au cours des périodes les plus tièdes jusqu'au stade de "pré-débourrement".

- Les oeufs d'acariens (araignées rouges, jaunes, érinoses) ne sont guère atteints que par les huiles d'anthracène.

Les doses d'emploi des différentes formules citées, précisées dans la liste des pesticides parue en début d'année dans "Phytoma" ou distribuée directement aux abonnés, sont généralement rappelées sur les emballages et la documentation des spécialités.
De toutes façons toute intervention chimique doit être accompagnée d'opérations d'hygiène générale :

- destruction des branches mortes ou dépérissantes,
- destruction des rameaux porteurs de chancres divers, de pustules de tavelure (poirier), fortement atteints par l'Oïdium (pommier),
- enlèvement et incinération des fruits momifiés non seulement sur fruitiers à noyaux, mais également sur fruitiers à pépins,
- destruction par le feu de tous les déchets de taille,
- désinfection de toutes les plaies importantes entrainées par ces diverses opérations avec une solution de sulfate de cuivre à 2 % et application d'un enduit cicatrisant à base de mercure, d'oxyde de cuivre, de fer ou de zinc ou à base d'oxyquinoleine.

ORGANISATION DE LA CIRCONSCRIPTION PHYTOSANITAIRE RHONE-ALPES

Siège : Service de la Protection des Végétaux
55 Rue Mazenod - 69426 LYON CEDEX 3
(entrée 149 Rue Pierre Corneille, 2è étage, secrétariat bureau n° 203)
Tél. (78) 62.20.30

	bureau	poste tél.
Chef de Circonscription : R. GIREAU		
Adjoint au Chef de Circ. : P. LATARD	230	426
Chef de section Avertissements Agricoles : P. LATARD (secrétariat administratif : poste 427)	230	426
Chef de section Expérimentation : D. BRENIAUX	201	424
Chef des sections : Contrôle phytosanitaire et Lutte contre les ennemis des cultures : J. BERNARD	205	419
Responsables déterminations et diagnostics par culture :		
- vigne : J. BERNARD	205	419
- arbres fruitiers : D. BRENIAUX	201	424
- noyer : R. ETIENNE	230	426
- grande culture : G. DE CRUZ	230	426
- cultures maraichères : G. FERAND	206	418

Poste de Valence : (Ardèche et Drôme)

Service de la Protection des Végétaux
Centre Brunet - B.P. 2145
26021 VALENCE CEDEX
tél. (75) 42.24.00, poste 181

Chef de poste : A. DROUHARD.

Agent détaché à Aubenas : A. PORTIER

Lycée Agricole Olivier de Serres - Qu[r] St Martin - 07200 AUBENAS
tél. (75) 35.17.55 (11 h à 12 h)

Poste de Chambéry (zone alpine)

Service de la Protection des Végétaux
17 Faubourg Reclus
73000 CHAMBERY

Chef de poste : J. DENEL.